Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260903-DEL_2026_75-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
Le 27 août 2026

Date d'affichage :
Le 27 août 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie.
Absents excusés : M. BOIREAU Thomas, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. BONNIEC Lucas.

Mme L'ANTHOEN Virginie a donné procuration à Mme TREMEUR Julie
M. BONNIEC Lucas a donné procuration à M. DELISLE Hervé

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

BONS D'ACHATS POUR RENTREE EN 6ème

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder aux élèves entrant en 6ème, comme les années précédentes, un bon d'achat de 35 €, à utiliser à la FNAC ou au Centre Culturel LECLERC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la remise d'un bon d'achat de 35 € par enfant. Pour l'année 2026-2027, ils sont au nombre de 11 élèves.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)